

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, DURAND, REYNAUD-DULAURIER, P MELGAREJO, MOURRE.

Excusé : F. MATRAIRE.

1/ Eglise

M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Bodet pour des travaux d'entretien à l'église communale qui se monte à :

- 1 085,00 €HT pour le remplacement du battant de la cloche 1,
- 1 925,00 €HT pour le parafoudre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'entreprise pour ladite somme et autorise le Maire à procéder toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet.

2/ Agence Postale Communale

Suite aux deux dernières infractions de l'Agence postale Communale, M. le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Kocik pour l'installation d'une alarme anti-intrusion filaire qui se monte à 1 510,00 €HT et celui de l'entreprise Toumeto pour la pose d'une grille de protection amovible devant la porte d'entrée pour une somme de 664,26 €HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir les entreprises pour lesdites sommes et autorise le Maire à procéder toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ces deux projets.

3/ Demande de subventions

Le Conseil Municipal charge le Maire de solliciter le Conseil Général pour l'octroi d'une éventuelle subvention pour :

- la pose de volets au bâtiment communal pour une somme de 4 296.60 €HT,
- la mise en circuit fermé de la fontaine publique pour une somme de 5 715.75 €HT.

4/ Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation des taxes foncières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour 2012 :

- taxe d'habitation : 11,63 %,
- taxe foncière (bâti) : 20,15 %,
- taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

5/ Ordures Ménagères

Le Conseil Municipal décide de faire installer, sur les 3 moloks de la Commune, une petite ouverture pour les petits déchets.

6/ Salle Polyvalente

Dans le règlement de la Salle Polyvalente, il est décidé d'ajouter :

Paragraphe 2 : Conditions d'utilisation

« La Salle Polyvalente n'est pas un lieu destiné au couchage et à l'hébergement ».

A la place de « Le dépôt des poubelles triées devra être fait dans des sacs fermés déposés dans des containers situés à proximité de la salle et mis à disposition » sera inclus « L'association organisatrice ou le particulier se chargera d'évacuer les poubelles par ses propres moyens. S'il laisse ses poubelles, celles-ci

devront être triées, dans des sacs plastiques de 100l et un forfait de 50 € par 300 litres de déchets produits sera facturé en échange de la caution ménage ».

7/ Approbation des résultats 2011 Commune

Dans sa séance du 06 mars 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2011 :	
- Investissement	- 109 317,64 €
- Fonctionnement	80 841,66 €
- Total	- 28 475,98 €
- Résultat de clôture de 2011 :	
- Investissement	58 851,34 €
- Fonctionnement	208 860,43 €
- Total	267 711,77 €

8/ Approbation des résultats 2011 CCAS

- Résultat de l'exercice 2011 :	
- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	45,96 €
- Total	45,96 €
- Résultat de clôture de 2011 :	
- Investissement	0,00 €
- Fonctionnement	1 561,13 €
- Total	1 561,13 €

9/ Budget Primitif 2012

M. le Maire présente le BP 2012 élaboré par la Commission Finances. Quelques points sont revus et celui-ci est équilibré en Fonctionnement à 555 734,14 € et en Investissement à 423 875,55 € et sera voté lors d'une prochaine séance.